

Arrêt minute

Pour faciliter un accès rapide aux commerces, deux stationnements minutes sont effectifs sur la ville.

Lieux

- Rue de Nogent (2 places face au 42 rue de Nogent)
- Avenue Michel Poniatowski (2 places face au 48 avenue Michel Poniatowski)

Plage horaire

Stationnements limités tous les jours de 8h à 20h, sauf dimanches et jours fériés inclus.

Durée

Maximum 15 minutes

- Stationnement autorisé : vert clignotant
- Dépassement du temps limité : rouge fixe

Amende

Dépassement de la durée maximale de stationnement en zone limitée : 17 euros